



AVIS A LA POPULATION

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE D'UN(E) MUNICIPAL(E)

Suite à la démission de M. Philippe Stauffer, un poste de Municipal(e) sera à repourvoir lors de la votation du **9 février 2025**, entrée en fonction au 1^{er} mars 2025.

En cas d'intérêt ou pour tout renseignement, nous vous remercions de vous adresser, dès que possible, au bureau communal. Le dernier délai pour le dépôt d'une candidature est fixé au 30 décembre 2024.

DÉPÔT DE BRANCHES DANS LA FORÊT

Les habitants qui mandateraient une entreprise pour la taille de leurs arbres ou haies, sont priés d'en informer la Municipalité avant le dépôt des branches sur le tas dans la forêt.



La Municipalité